

## RAPPORT MORAL

Moins d'un an – onze mois et deux jours très exactement – nous séparent de la dernière assemblée générale de Paysages de France. Mais quel chemin parcouru depuis ! On peut même se demander si les épreuves auxquelles l'association a été confrontée à partir de décembre 2009 n'ont pas eu en définitive – après une période de quelques mois en effet douloureuse pour tous – un effet bénéfique, tant les signes positifs se sont multipliés depuis. Une chose est sûre, pour ceux des membres de l'association qui sont en première ligne, ces difficultés n'ont fait que les galvaniser. Et leur faire prendre conscience, davantage encore, de l'enjeu.

Le fait que l'année 2011 ait été marquée, en Savoie par la fin de la Transvalquad, et dans les Hautes-Alpes par la métamorphose de la Croisière blanche apparaît dans ces circonstances comme un signe particulièrement riche de sens pour Paysages de France (voir rapport d'activités et *Action Paysage* n°35).

Aujourd'hui on peut donc affirmer que Paysages de France est non seulement sortie de l'épreuve, mais qu'elle en est sortie renforcée, exactement comme elle était finalement sortie renforcée de l'offensive conduite en 2002 par l'afficheur Défi France (groupe Clear Channel), lorsque ce dernier avait cru pouvoir l'abattre.

Or, plus que jamais aujourd'hui, l'existence et le développement de Paysages de France sont, face aux assauts que subissent nos paysages, une impérieuse nécessité – permettez-moi d'oser ce mot – « civilisationnelle ». Plus que jamais en effet les valeurs que défend Paysages de France font partie de celles dont notre société a, aujourd'hui, le plus grand besoin.

Je tiens donc à remercier chaleureusement le vice-président de Paysages de France ainsi que toute l'équipe qui, depuis onze mois, conduit à nos côtés l'association, tous les correspondants et « relais » locaux, tous les adhérents qui, à travers le territoire national et même au-delà tissent ce réseau qui font la force de Paysages de France. Je tiens à remercier aussi les avocats qui militent à nos côtés et sans lesquels la portée des actions judiciaires de Paysages de France serait considérablement amoindrie.

Si le 5 juin 2010, lors de notre précédente assemblée générale, j'avais été fort disert (le rapport moral comptait exceptionnellement cinq pages) c'est que j'avais alors estimé nécessaire de rappeler le parcours et les valeurs fondatrices de Paysages de France. En revanche, je veux, cette année, être bref et m'en tenir à ce qui avait été décidé en 2008 : une seule page !

Outre les considérations ci-dessus, je me limiterai donc à deux remarques, la première portant sur le travail accompli au cours de ces onze mois, la seconde sur la « responsabilité » qui incombe à chacune et à chacun d'entre nous dans les mois qui viennent.

Le travail accompli ? Il a été considérable comme en témoigne, partiellement au demeurant tant les initiatives sont nombreuses, le rapport d'activité couvrant le présent exercice.

À lui seul le suivi du « Grenelle de l'affichage » a nécessité un investissement tout à fait exceptionnel. Or, malgré cette mobilisation sans précédent sur ce dossier, l'association a pu conduire de front d'autres actions, aussi bien dans le domaine – traditionnel pour Paysages de France – de la lutte contre l'affichage publicitaire illégal, que sur d'autres thèmes relatifs au paysage.

Certes, les résultats du « Grenelle de l'affichage » sont d'ores et déjà plus que décevants : ils risquent même d'être calamiteux. Mais quelle leçon en tirer sinon que d'une part, si Paysages de France n'existait pas, si son rayonnement n'était pas ce qu'il est, si nous n'avions pas été constamment mobilisés, les choses seraient pires (selon nos informations, la position de Matignon était qu'il fallait ni plus ni moins « déréglementer » !) ? Quelle leçon tirer encore, sinon que, sans doute, nous aurons tout de même arraché, dans plusieurs domaines, de véritables avancées, notamment en matière d'enseignes, de préenseignes et de sanctions des infractions, mais aussi dans les secteurs mentionnés à l'article L. 581-8 du code de l'environnement, tels les parcs naturels régionaux, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ou les aires d'adhésion des parcs nationaux ? Et que, si en matière de publicité aggravation il y a, la situation commande justement que Paysages de France puisse peser et être entendue davantage encore ? N'oublions pas en effet qu'en matière d'affichage publicitaire, les communes peuvent se doter dès aujourd'hui de règlements de publicité palliant les carences de la réglementation nationale et que donc la porte reste ouverte pour de multiples et prometteuses avancées, le rôle de Paysages de France étant alors de continuer à aider les collectivités concernées à aller de l'avant. N'oublions pas non plus que les parlementaires comme le gouvernement sont à l'écoute de la demande sociale. Et que sur toutes les questions relatives au paysage – que ce soit par exemple le devenir du littoral et de la montagne, le sort des parcs nationaux, l'utilisation de l'espace, le paysage des zones commerciales et des « entrées de ville », – l'influence de Paysages de France sera d'autant plus importante que sa force sera plus grande.

D'où cette « responsabilité » qui incombe à chacune et chacun d'entre nous : faire, en sorte que Paysages de France rassemble toujours plus et, partant, influe chaque jour davantage sur ce que sera le futur du paysage. Bref, un mot d'ordre plus que jamais d'actualité : mobilisons-nous !

**Paysages de France**  
**Assemblée générale du 7 mai 2011**  
**Rapport d'activité (6 juin 2010 au 4 mai 2011)**

**Affichage publicitaire et enseignes**

**« Grenelle de l'affichage »**

Lors de notre assemblée générale du 5 juin 2010, nous avons déjà évoqué nos très vives inquiétudes quant à l'évolution du processus engagé et voulu par Nathalie Kosciusko-Morizet en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes. Aujourd'hui, non seulement nous sommes très loin des intentions affichées par la ministre lorsque, le 18 septembre 2007, elle avait reçu Paysages de France – intentions pourtant confirmées avec force et publiquement en 2008 – mais nous avons assisté, à partir de 2009, à un démantèlement progressif du processus. Cependant, comme cela a été brièvement expliqué dans le rapport moral, l'énorme investissement de Paysages de France sur ce dossier était absolument indispensable et s'est poursuivi au cours de ces derniers mois.

C'est ainsi, qu'à peine l'assemblée générale du 5 juin 2010 achevée et le nouveau conseil d'administration élu, l'association se mobilisait pour intervenir auprès des membres de la commission mixte paritaire (CMP), dont la réunion était fixée au 16 juin 2010. En effet, cette commission allait trancher sur plusieurs points essentiels.

Aussi, dès le 9 juin, Paysages de France lançait un appel solennel au sénateur Ambroise Dupont pour que, en particulier, soit abandonnée la possibilité d'autoriser des publicités de très grande dimension, mais aussi, par exemple, que soit confirmée la suppression, arrêtée dans un premier temps, des zones de publicité autorisée (ZPA) hors agglomération, suppression qui, à la suite des pressions des afficheurs, avait été remise en question par un amendement.

Puis, le 15 juin, veille de la réunion de la CMP, l'association envoyait par courriel un message et une lettre tout aussi solennels à chacun des membres, titulaires et suppléants, de la commission précitée.

Or, malgré tous les efforts déployés par l'association pour, cette fois-ci, tenter de limiter les dégâts, les résultats obtenus allaient être très limités. D'où, le 21 juillet 2010, le vote d'une loi (loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement) comportant, en matière d'affichage publicitaire, des mesures représentant un recul sans précédent et une véritable remise en question de ce qui était à l'origine la raison d'être du « Grenelle de l'affichage » (voir notamment *Action Paysage* n° 34 d'octobre 2010).

Fallait-il, une fois la loi votée, renoncer définitivement ? Certainement pas, comme cela a été expliqué dans le rapport moral ainsi que dans le numéro daté d'octobre 2010 d'*Action Paysage*. En effet, à ce stade, il n'était certes plus possible de revenir, bien sûr, sur les dispositions législatives, mais la partie réglementaire (décret d'application) du processus n'était pas encore entamée et il était encore parfaitement possible pour le ministère et le gouvernement de remettre le processus sur les rails dès lors que c'est le décret (et non la loi) qui, par exemple, fixe des règles de surface, de hauteur, de densité ou peut déterminer, parmi les types de dispositifs, ceux qui, en fonction des lieux ou des supports, peuvent être ou non admis, etc.

D'où, notamment, à travers une action symbolique de recouvrement de panneaux 4 x 3, l'appel lancé le 25 octobre 2010 à Poitiers, le lendemain de leur réunion au Blanc (Indre), par les membres du conseil d'administration de Paysages de France.

C'est pourquoi, à partir du début du mois de novembre 2010, l'association, qui vient alors d'avoir connaissance d'une version encore « confidentielle » du projet de décret, va à nouveau se mobiliser, pendant des mois et cela jusqu'aujourd'hui. Un travail énorme puisqu'il va alors s'agir d'étudier, article par article, les modifications apportées, mais surtout de faire des propositions extrêmement précises et techniques, d'en démontrer chaque fois la nécessité et, parallèlement, de mobiliser le plus grand nombre de personnes lorsque le ministère, après avoir bouclé, le 22 février 2011, la dernière mouture du projet de décret, lance le lendemain, pour une durée de quinze jours, une « consultation publique » sur son site. Les quelques repères ci-dessous donnent une idée du travail accompli et de la « stratégie » adoptée par Paysages de France en fonction de l'évolution du dossier (ce « bilan » ne comprend pas les nombreux communiqués de presse diffusés sur ce sujet par l'association) :

8 novembre 2010 : Paysages de France, qui a eu connaissance d'une première version « confidentielle » du projet de décret, reçoit une invitation du ministère à une réunion de présentation de ce dernier le 7 décembre 2011.

15 novembre 2010 : l'association écrit à Nathalie Kosciusko-Morizet qui vient d'être nommée à la tête du ministère de l'Écologie et lui demande un rendez-vous (une lettre est également adressée à Thierry Mariani, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Écologie).

29 novembre 2010 : envoi par le ministère du projet de décret.

7 décembre 2010 : réunion au ministère de l'Écologie (présentation d'une partie du projet de décret et discussion article par article).

10 décembre 2010 : envoi des observations et demandes de Paysages de France (articles passés en revue lors de la réunion du 7 décembre).

13 décembre 2010 : réunion au même ministère, consacrée à la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière d'économie d'énergie et de prévention des nuisances lumineuses.

14 décembre 2010 : réunion au ministère de l'Écologie (présentation du projet de décret : suite).

14 janvier 2011 : envoi des propositions et demande de Paysages de France (ensemble du décret).

23 février : envoi par le ministère du nouveau projet de décret, mis en consultation le jour même.

4 mars : lancement par Paysages de France de la campagne « Indignez-vous, mobilisez-vous » sur le site Cyber-acteurs et auprès de ses adhérents. Cette campagne, bien que très courte, va connaître un succès exceptionnel : 5001 messages par l'intermédiaire du site Cyber-acteurs et près de 7 000 messages en tout pour dénoncer le projet et relayer les demandes de Paysages de France. En effet, c'est la première fois qu'une consultation du même type lancée par le ministère provoque une telle mobilisation, le nombre de messages envoyés étant généralement de l'ordre de quelques dizaines.

15 mars : entrevue avec un membre du cabinet de Christine Lagarde, ministre de l'Économie. Audition du président de Paysages de France au Sénat par trois sénateurs et deux députés.

17 mars : envoi au ministère des observations de Paysages de France sur la nouvelle version du projet décret.

18 mars : lettre à la ministre de l'Écologie

6 avril : informé que les afficheurs et JCDecaux en particulier poursuivent avec succès leur travail de sape, le bureau de Paysages de France décide de ne pas participer à l'entrevue du 8 avril avec la directrice de cabinet de la ministre, mais de simplement rappeler la demande que la ministre reçoive d'urgence l'association.

21 avril : message adressé au ministère pour l'informer que l'association ne participera pas non plus à la « réunion d'échanges » du 26 avril sur le projet de décret et confirmation de la demande précitée de l'association.

### **Lutte contre l'affichage publicitaire illégal**

Le plus remarquable est que, malgré les difficultés provoquées par ceux qui cherchaient à nuire à Paysages de France et malgré la charge de travail et les déplacements au ministère imposés par le « Grenelle de l'affichage », l'association ait réussi à exploiter davantage encore son action dans l'ensemble des domaines concernant l'affichage publicitaire.

Il en a été ainsi notamment en matière de lutte contre l'affichage publicitaire illégal, conduite tambour battant par des militants répartis aux quatre coins du territoire national et par le bureau de l'association.

### **Démontages (ou mises en conformité) : quelques exemples**

C'est ainsi qu'au fil des mois les bonnes nouvelles se sont succédé à un rythme soutenu. Il n'est pas possible, bien évidemment, de tout citer, mais il est intéressant d'évoquer quelques cas de démontages qui, à un titre ou à un autre, sont emblématiques.

**Pas-de-Calais** : des enseignes McDonald's de très grande hauteur à terre (Arras, Outreau), des panneaux du récidiviste JCDecaux démontés (Étaples), voilà qui mérite d'être mis en exergue, d'autant plus qu'il s'agit d'un département où, jusqu'alors, l'association était peu active.

**Lot** : 750 procès verbaux dressés, une centaine de panneaux démontés et une gigantesque enseigne Carrefour supprimée ! Des démontages étaient intervenus voici quelques années dans le Lot (voir *Action Paysage* n° 34, d'octobre 2010), cependant le véritable tournant a été pris à la suite de la saisine, en avril 2010, du tribunal administratif de Toulouse. En effet, alors que de nombreuses démarches de l'association, qui avait effectué des relevés en 2008 et en 2009, notamment dans le PNR des Causses du Quercy, étaient jusqu'alors restées en grande partie vaines, dès novembre 2010 les choses allaient se précipiter avec une centaine de démontages. Dans le même temps, les services de l'État annonçaient pas moins de seize « tournées de terrain » sur l'ensemble du département en vue notamment de dresser des procès-verbaux. Aujourd'hui, le nombre de ces derniers a atteint le chiffre considérable de sept cent cinquante. Quant à la gigantesque enseigne Carrefour de Cahors, il est piquant de savoir qu'elle a été démontée quelques semaines seulement après que le directeur départemental des territoires (DDT), eut répondu, le 3 juin 2010 : « *Nous sommes contraints de ne pas donner suite à votre fiche de signalement.* »

**PNR du Haut-Languedoc** : les difficultés considérables rencontrées par Paysages de France pour obtenir du préfet du Tarn qu'il mette en œuvre ses pouvoirs de police avaient conduit l'association à saisir le tribunal administratif de Toulouse en 2006 et, à deux reprises, en 2007. La détermination de Paysages de France n'aura pas eu seulement pour conséquence le démontage progressif des panneaux qui étaient à l'origine des recours de l'association, mais elle aura entraîné aussi le démontage, constaté en novembre 2010, de la quasi-totalité des panneaux (une cinquantaine, la plupart de 12 m<sup>2</sup> et de l'afficheur CBS), implantés le long de deux axes majeurs traversant la partie tarnaise du parc, à l'ouest et à l'est de l'agglomération de Mazamet.

**PNR d'Armorique** : comme pour le Lot, il aura fallu que l'association mette un terme à des mois de tergiversations et de rencontres – n'ayant en définitive permis que de laisser du temps aux délinquants et à leurs complices – pour que, à la suite de la saisine du tribunal administratif de Rennes le 14 septembre 2010, les choses bougent enfin à Châteaulin (voir *Action Paysage* n° 35, d'avril 2011). C'est ainsi que la centaine de panneaux dénoncés par Paysages de France allaient bientôt tomber et créer un véritable événement médiatique. Autre résultat emblématique : le démontage – constaté très récemment par des militants de Paysages de France – des panneaux installés illégalement au Faou, c'est-à-dire dans la commune même où le PNR d'Armorique a son siège,

cela alors que les démarches auprès du président de ce dernier s'étaient, un an auparavant, sinon heurtées à un mur, du moins avaient été pour le moins fraîchement accueillies.

**Loiret** : la condamnation de l'État par le tribunal administratif de Versailles, le 16 décembre 2010 aura certainement grandement incité le préfet de l'Essonne à prendre très au sérieux la relance que lui avait adressée Paysages de France le 19 octobre 2010 concernant cent quarante six autres infractions qui lui avaient été signalées en octobre 2009. Le préfet vient en effet d'informer que la totalité des dispositifs concernés avaient été supprimés ou mis en conformité.

**Vosges** : première série de démontages à Épinal. Il faut saluer ici la ténacité du correspondant local de Paysages de France qui a obtenu, dans le cadre de démarches amiables engagées en mai 2009, que la mairie commence à agir contre l'affichage illégal. C'est ainsi que, le 20 décembre 2010, la mairie annonçait la suppression de vingt panneaux illégaux.

**Hérault** : l'action engagée à Montpellier est particulièrement emblématique dans la mesure où elle met en cause d'une part une mairie, qui, en faisant installer sur le domaine public des publicités de grand format, est directement responsable de la pollution ainsi engendrée, d'autre part l'afficheur JCDecaux et, dans le cas d'espèce, 24 publicités scellées au sol en infraction. Le maire ayant adressé, le 1<sup>er</sup> février, une réponse dilatoire, le préfet a pris le relais et, le 1<sup>er</sup> avril 2011, a adressé des arrêtés de mise en demeure au contrevenant.

**Grenoble** : alors même qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des panneaux en infraction dans l'agglomération grenobloise (l'association y a son siège...), de nouveaux démontages sont intervenus récemment encore à la suite des démarches de l'association. Avec une fois de plus le groupe JCDecaux parmi les afficheurs concernés.

**PNR de la Brenne** : au Blanc et à Ciron (Indre), dans le PNR de la Brenne, les démarches de l'association ont permis de premiers démontages dans un secteur où, jusqu'alors, rien ne semblait devoir vraiment bouger. Avec, une fois encore, parmi les contrevenants épinglés, le récidiviste Leclerc. Mais les difficultés rencontrées dans le PNR et notamment au Blanc – dont le député-maire est pourtant président du parc – demeurent : alors que l'association a signalé depuis des mois déjà des enseignes en infraction, dont une dizaine pour le seul magasin Carrefour, ni le maire, ni le préfet n'ont encore répondu. Libres à eux d'agir de la sorte et de faire preuve ainsi de complicité passive à l'égard des contrevenants, mais il ne faudra surtout pas qu'ils se plaignent si, prochainement, l'association saisit la justice.

**Paris** : pour les militants, identifier les infractions est souvent une tâche ardue du fait de la complexité des règlements locaux de publicité. C'est le cas à Paris. La moindre des choses serait bien sûr que la mairie assure le contrôle de l'application son règlement, notamment lorsque des panneaux sont installés sur des immeubles qu'elle a elle-même décidé d'interdire à tout affichage. Force est de constater cependant qu'il faut parfois l'intervention de Paysages de France, ainsi que cela a été récemment le cas, pour que disparaissent des panneaux qui n'auraient jamais dû être installés.

### **Relevés d'infractions, demandes préalables, relances**

Un grand nombre de nouveaux relevés d'infractions ont été effectués au cours de ces onze derniers mois, y compris par des adhérents qui n'ont rejoint que récemment l'association, mais qui ont pu se former très rapidement. De même, de nombreuses demandes préalables (et relances, chaque fois que nécessaire) ont été adressées aux préfets défaillants. Parmi les départements concernés (liste non exhaustive) : Aisne, Alpes-Maritimes, Aveyron, Côtes-d'Armor, Essonne, Finistère, Hérault, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Haute-Loire, Loiret, Lot, Maine-et-Loire, Marne, Morbihan, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Maritime, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vosges.

### **Règlements locaux de publicité et conseil bénévole aux collectivités**

Les associations agréées au plan national comme Paysages de France ne pouvaient plus, depuis maintenant trois ans, être officiellement nommées dans les groupes de travail chargés d'élaborer les règlements locaux de publicité selon la procédure en vigueur jusqu'au 12 juillet 2010 et, pour certaines communes, jusqu'au 12 juillet 2011. Cela n'a pas empêché l'association d'apporter à plusieurs reprises sa contribution, soit par l'intermédiaire d'associations locales autorisées à siéger – auxquelles Paysages de France a pu faire bénéficier de son expertise et communiquer ses observations – soit parce que l'association avait été sollicitée par la mairie, soit grâce à des contacts directs avec cette dernière.

**RLP de Paris**. C'est ainsi que l'association a pu suivre de très près la reprise du projet de RLP de Paris. En effet, ce dernier, élaboré entre 2004 et 2007 avec notamment la participation très active de Paysages de France, puis abandonné par la mairie sous la pression des afficheurs, a finalement été relancé en 2010. L'un des objectifs de Paysages de France a été alors, jusqu'au vote intervenu le 11 février 2011, d'aider les associations représentées au sein du groupe de travail à faire contrepoids à l'offensive extrêmement musclée des afficheurs. Les échanges, très chaleureux, qui ont eu lieu avec la quasi-totalité des associations ont montré à quel point l'accord était total sur les demandes qu'il convenait de relayer (seul le représentant d'une association, qui, hélas, s'était déjà montrée complaisante non seulement à l'égard des afficheurs, mais aussi à l'égard d'un personnage aussi ambigu que Michel-Édouard Leclerc, a finalement servi – en se déclarant satisfait du projet ! – de caution inespérée pour les afficheurs). Un autre objectif a été d'apporter à la mairie des informations techniques et, surtout, des arguments susceptibles de remettre les afficheurs à leur place (par exemple, le fait qu'en l'absence de RLP, l'affichage

publicitaire serait interdit sur 80 % du territoire de la capitale, ce que quasiment tout le monde ignore et ce que les afficheurs se gardent bien de préciser).

À **Figeac** (Lot), la situation était plus simple puisque le Groupement des associations de défense de l'environnement du Lot (GADEL), représenté au sein du groupe de travail, est membre de Paysages de France.

Dans le Var, deux cas de figure se sont présentés. Pour le **Cannet-de-Maures** (mars 2011), comme pour **Trans-en-Provence** (avril 2011), ce sont les mairies qui ont sollicité les conseils (bénévoles) de Paysages de France (en mai 2010, soit quelques jours avant la dernière AG de Paysages de France, la commune du Muy avait déjà pris l'initiative de solliciter l'avis de l'association sur son projet). Dans le cas de Trans-en-Provence, il convient d'ajouter que l'Association de défense de l'environnement et du cadre de vie, membre de Paysages de France, était représentée par son président.

Très récemment encore (avril 2011), c'est la **communauté de communes d'Agen** (Lot-et-Garonne) qui, à son tour, a souhaité recueillir l'avis de Paysages de France.

Le cas de **Toulouse** est encore différent puisque le préfet de la Haute-Garonne n'avait pas modifié l'arrêté qu'il avait pris le 18 avril 2008, par lequel il avait nommé Paysages de France au sein du groupe de travail. Afin que les afficheurs ne puissent contester le règlement, une fois ce dernier arrêté, l'association, convoquée en bonne et due forme pour le 28 mars 2011, a répondu à l'invitation. Cependant, elle a tenu notamment à informer le président du groupe de travail des problèmes que risquait de poser une telle participation, eu égard à la déloyauté de l'UPE (cette dernière était allée jusqu'à se féliciter de la participation de Paysages de France au groupe de travail chargé de réviser le RLP de Paris, mais s'était ensuite servie du prétexte de la participation d'associations ne disposant que d'un agrément national et non local pour contester la régularité des travaux qui avaient été conduits !). À Toulouse, l'association n'a donc pas participé aux deux réunions qui ont suivi, mais elle a été reçue longuement, le 22 avril 2011, par le président du groupe de travail, entrevue qui avait été préparée, tout comme la réunion du 28 mars, au cours d'une conférence téléphonique avec les correspondants locaux de l'association.

À noter enfin que l'association a été régulièrement sollicitée par des communes pour des conseils ponctuels.

### **Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)**

Un certain nombre de communes qui avaient mis en chantier leur projet de règlement de publicité avant la loi du 12 juillet 2010 ont souhaité profiter du délai qui leur était accordé dans ce cas jusqu'au 12 juillet 2011. C'est dans ce contexte que des représentants de Paysages de France ont participé aux réunions des CDNPS du Pas-de-Calais (20 juin 2010, communes d'Arques et de Clairmarais), de la Loire-Atlantique (commune de Carquefou, le 3 septembre 2010, de Saint-Nazaire, le 10 mars 2011, de Guérande et de Sautron, le 18 avril 2011), de l'Isère (commune de Fontaine, le 22 octobre 2010), des Hauts-de-Seine (commune de Châtillon-sur-Seine, le 9 novembre 2010), de la Haute-Garonne (commune de Saint-Jean, le 22 novembre 2010). Par ailleurs, Paysages de France, qui ne siège pas à la CDNPS des Côtes-d'Armor, avait pu cependant se rapprocher de la représentante de l'association Côtes-d'Armor nature environnement avec laquelle une concertation avait pu avoir lieu avant la réunion qui s'est tenue le 28 septembre 2010 pour examiner le projet de Lamballe, commune qui, vu le refus du maire de mettre en demeure les auteurs des infractions qui leur avaient été signalées, a fait peu après l'objet d'une requête enregistrée le 24 novembre 2011 par le tribunal administratif de Rennes.

### **Fédération des parcs naturels régionaux (FPNR)**

Dans le prolongement de son intervention à la Maison du parc naturel régional (PNR) de la Montagne de Reims, le 26 mars 2009, Paysages de France a été invitée à participer aux réunions qui se sont tenues à Paris le 22 décembre 2010 et le 12 avril 2011. L'enjeu est tout à fait considérable puisque la fédération regroupe 46 parcs naturels régionaux répartis à travers tout le territoire national : alors que le thème de l'affichage publicitaire fait désormais partie des préoccupations de la fédération, Paysages de France propose que cette dernière définisse pour l'ensemble des parcs les limites de ce qui est, en matière d'affichage et d'enseignes, compatible avec le label national parc. Le président de Paysages de France a également été invité à participer à la prochaine réunion de la « commission aménagement territoire » au cours de laquelle seront présentées la synthèse de l'étude conduite par la fédération sur l'affichage publicitaire et les modifications que pourrait apporter le futur décret d'application de la loi portant engagement national pour l'environnement. À noter qu'une concertation étroite a été engagée sur les mesures spécifiques qu'il serait souhaitable d'introduire, pour les parcs naturels régionaux notamment, dans le futur décret.

### **Activité judiciaire (affichage publicitaire)**

Jugements. L'État a été condamné :

1. Le 14 octobre 2010, deux fois le même jour, du fait de la carence du préfet du Tarn, par le tribunal administratif (TA) de Toulouse (infractions dans la commune d'Aussillon et dans la commune de Mazamet, PNR du Haut-Languedoc).
2. Le 16 décembre 2010, du fait de la carence du préfet de l'Essonne, par le TA de Versailles (infractions dans neuf communes du PNR du Gâtinais-français).
3. Le 17 mars 2011 et pour la troisième fois, du fait de la carence du préfet du Tarn, par le tribunal administratif de Toulouse (infractions dans la commune de Mazamet, PNR du Haut-Languedoc). Ce jugement constitue le dernier acte d'une affaire qui aura mobilisé Paysages de France pendant cinq ans et

se sera soldée notamment par le démontage d'environ deux cents panneaux (la plupart de grand format), par trois condamnations de l'État, par la condamnation de l'afficheur JCDecaux et celle de l'afficheur CBS. Compte tenu de l'importance de ce dernier dossier (une centaine de panneaux concernés) et des difficultés rencontrées à cause de la mauvaise foi du préfet et de la multiplication de ses écritures, un représentant de la délégation Midi-Pyrénées avait pris la parole lors de l'audience du 12 février 2011. En outre, la chaîne Arte avait envoyé une équipe, dans le cadre d'un reportage pour l'émission Global Mag (diffusion le 16 mars 2011). Le jugement, quant à lui, a été relayé par le journal de France 3 Tarn du 30 mars 2011.

- Le 8 avril 2011, du fait de la carence du préfet du Val-d'Oise, par le TA de Cergy-Pontoise (infractions dans la commune de Roissy-en-France, toutes – une quarantaine – commises par l'afficheur JCDecaux). Il convient de préciser que le président de Paysages de France s'était spécialement déplacé depuis Grenoble pour représenter l'association au cours de l'audience (25 mars 2011). D'une part, il s'agissait d'une affaire particulièrement emblématique, vu l'afficheur en cause et le rôle joué par ce dernier dans le démantèlement du « Grenelle de l'affichage ». D'autre part, il convenait que Paysages de France puisse éclairer le tribunal sur les aspects les plus troubles de l'affaire qui était examinée. Les interventions du président de Paysages de France au cours de l'audience ont-elles pesé dans la balance ? Toujours est-il que le jugement rendu le 8 avril 2011 double la somme proposée initialement par le rapporteur public lors de l'audience du 25 mars 2011. En outre, était également examinée ce jour-là une autre affaire, plus délicate et sans doute un peu trop risquée, opposant l'association au maire de Roissy-en-France, lequel réclamait 5 000 € à Paysages de France. Finalement et alors même que le rapporteur public avait proposé de condamner Paysages de France à verser 1 000 € de frais de justice à la commune, le tribunal a finalement décidé, le 8 avril 2011, de n'octroyer aucune somme à cette dernière.

Plusieurs nouvelles requêtes en annulation, rédigées par des bénévoles, ont été déposées au cours de ces derniers mois :

1. Contre le **préfet du Var** (requête enregistrée le 14 septembre 2010 par le **TA de Toulon**. Infractions dans la commune de La Valette-du-Var)
2. Contre le **préfet du Finistère** (requête enregistrée le 16 septembre 2010 par le **TA de Rennes**. Infractions dans la commune de Châteaulin, PNR d'Armorique)
3. Contre le **préfet des Côtes-d'Armor** (requête enregistrée le 24 novembre 2010 par le **TA de Rennes**. Infractions dans la commune de Lamballe)
4. Contre le **préfet de la Lozère** (requête enregistrée le 25 janvier 2011 par le **TA de Nîmes**. Infractions dans la commune de Mende)
5. Contre le **préfet du Maine-et-Loire** (requête envoyée le 23 avril 2011 au **TA de Nantes**. Infractions dans les communes d'Angers et de Beaucouzé)

Enfin, des mémoires ont été rédigés par des bénévoles dans le cadre de deux affaires : l'une contre le **préfet des Pyrénées-Atlantiques** (infractions à Lons. **TA de Pau**), l'autre contre le **préfet de l'Isère** (infractions à La Tronche. **TA de Grenoble**)

#### **Actions de sensibilisation, de formation. Réunions diverses, etc.**

Tout cela n'a pas empêché l'association d'organiser des actions de formation, interne et externe, et de sensibilisation :

6 juin 2010 : action de bâchage de panneaux publicitaires à Gramat (PNR des Causses du Quercy) organisée par le GADEL, association membre de Paysages de France.

14 juin 2010 : présentation de la réglementation (diaporama commenté) en partenariat avec le Centre d'information et de formation des élus de l'Isère. Public : élus du PNR de Chartreuse.

17 juin : idem

19 juin : sortie de terrain le long de la RN 13/RD113 (département des Yvelines) dans le cadre d'une mission confiée à des étudiants par la DDT.

22 juin : intervention du président de Paysages de France dans le cadre du débat organisé par Jacques Boutault, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, sur la publicité dans Paris.

27 juin : action de bâchage de panneaux publicitaires à Gramat, organisée par le GADEL

11 août : présence de plusieurs adhérents, du délégué régional, du président et du vice-président de Paysages de France pour soutenir François Vaillant, adhérent lui-même et membre du collectif des déboulonneurs (audience dans le cadre de poursuites à son encontre).

12 septembre : réunion avec la DDTM de l'Hérault

16 septembre : séminaire, organisé par Michel Prieur, professeur émérite de l'université de Limoges, membre de Paysages de France, à la faculté de droit et de sciences économiques de Limoges. Bilan législatif du Grenelle.

19 novembre : conférence « L'affichage publicitaire et le respect des paysages urbains », organisée par la délégation Île-de-France, à la Maison des associations du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

23 novembre : participation à la campagne RATpub, Alerte n° 11, sur la publicité dans le Métro de Paris, organisée par Agir pour l'environnement et Résistance à l'agression publicitaire (RAP). Envoi, en partenariat avec RAP, d'une lettre à tous les adhérents de Paysages de France.

11 décembre : conférence-diaporama « Les actions de Paysages de France contre les dérives de l'affichage publicitaire » présentée à Paris par la délégation Île-de-France dans le cadre d'un atelier sur le paysage organisé par Urbanistes sans frontières (USF).

19 janvier 2011 : intervention au lycée de Saint-Genis-Laval (Rhône).

14 février : lettre de relance au président du Conseil national des villes et villages fleuris.

28 février : audition du président de Paysages de France par Terra Nova.

15 avril : réunion avec la DDT du Lot (bilan et suite des actions conduites dans le département).

30 avril : séance de formation, en salle et sur le terrain, organisée par la délégation Île-de-France pour les adhérents de la région, avec la participation du vice-président de Paysages de France.

Toujours sur le thème de l'affichage, plusieurs étudiants ont, dans le cadre de leurs études, sollicité des entretiens avec l'association.

## Autres domaines d'intervention

Compte tenu des circonstances notamment (projet de décret) l'affichage publicitaire a représenté une part très importante de l'activité de l'association. Cependant, de nombreux autres thèmes ont fait l'objet d'actions et d'interventions.

### Circulation des engins motorisés de « loisir » dans les espaces naturels

L'année 2011 marque donc le couronnement de plus de sept années de lutte et d'actions – évoquées au fil des ans dans le semestriel de l'association – contre la « Transvalquad », en Savoie, et contre la « Croisière blanche », dans les Hautes-Alpes, conduites par un collectif d'associations, dont Paysages de France.

La « Croisière blanche », était « *la plus importante et la plus renommée des randonnées tout terrain en Europe* ».

Elle est devenue en 2011, la « *Croisière blanche* historic » : le tout terrain n'a désormais plus sa place et la manifestation se métamorphose en un « *périple hivernal sur petites routes goudronnées* » réservé « *aux voitures et motos anciennes* » pour « *découvrir des paysages et la patrimoine historique et touristique* » des Hautes-Alpes !

Quant à la « Transvalquad », après avoir été bannie en 2008 de Valmeinier, elle quitte désormais les montagnes de Valloire pour le circuit Paul Ricard. Certes, un « espace rando » est prévu au départ du salon, mais on parle désormais de « *balades sympas au pays de Pagnol* ». Bref, « *un virage exceptionnel* », selon Thierry Jacob, l'organisateur. Ce tournant, les militants de Paysages de France qui s'étaient déplacés le 26 juin 2010 pour continuer la lutte l'avaient bien senti (voir *Action Paysage* n° 34, d'octobre 2010, page 16). D'où le titre du communiqué de presse diffusé le 30 juin par les associations : « *Transvalquad 2010 : la dernière ?* ». Il s'agit donc d'une double très grande victoire due à la détermination sans failles de militants associatifs qui, malgré les obstacles considérables et le découragement de certains, n'auront jamais plié. Une victoire qui, pour être complète, ne doit pas être – écrivions-nous dans *Action Paysage* d'avril 2011 – celle d'un « camp » contre un autre, mais celle de tous, avec la conviction qu'on ne peut plus agir aujourd'hui et encore moins demain, comme on le faisait hier.

« Calme » : la vigilance reste cependant d'actualité et, au-delà de ces deux manifestations emblématiques, l'utilisation dans la nature des engins motorisés de loisir reste un problème particulièrement préoccupant. D'où l'importance que revêt l'existence de la coordination pour l'adaptation des loisirs motorisés à l'environnement (Calme), dont Paysages de France fait partie depuis 2006. Née en 1990, la Calme avait alors joué un rôle déterminant pour que soit adoptée, le 3 janvier 1991, une loi régissant la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels. Depuis quelques années, elle se réunit à nouveau périodiquement, et c'est grâce à elle notamment que l'on doit la circulaire, dite Olin, du 1<sup>er</sup> mars 2007. Aujourd'hui, elle veut rester une force de réflexion et de proposition afin notamment d'élargir et de renforcer la réglementation. C'est ainsi qu'après la réunion qui s'était tenue à Paris le 8 mars 2010, une nouvelle réunion a eu lieu le 15 octobre 2010 à Lyon et qu'une « plateforme de revendications permanentes » a été adoptée le 13 novembre 2010. De même, une réflexion a été engagée en vue de faire des propositions pour que les dispositions de la loi du 3 janvier 1991 s'appliquant dans les parcs naturels régionaux puissent enfin être mises en œuvre.

### Urbanisme

23 juin 2010 : schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région urbaine grenobloise (Isère, 273 communes concernées, 12 % de la région Rhône-Alpes) : audition de Paysages de France (présentation d'un diaporama commenté).

30 juin 2010 : Projet de déclassement d'une rue de Guebwiller (Haut-Rhin) en vue notamment de permettre l'extension d'un magasin Super U à proximité immédiate d'un ensemble patrimonial dont une partie est menacée de disparition (parc). Remise des observations de Paysages de France au commissaire enquêteur. Communiqué de presse.

5 juillet 2010 : projet de révision de la ZPPAUP de Grenoble (Isère). Remise des observations de Paysages de France au commissaire enquêteur.

13 octobre 2010 : rencontre avec le collectif PASSA, de Saint-Paul-de-Varces (Isère), opposé à une opération d'urbanisme dans un espace paysager emblématique.

15 octobre 2010 : PLU d'Angers et Avrillé (Maine-et-Loire). Remise des observations de Paysages de France au commissaire enquêteur

7 mars 2011 : réunion avec le directeur des territoires (DDTM) de la Gironde

15 avril 2011 : réunion avec la présidente de la chambre des métiers du Tarn-et-Garonne à l'initiative de Paysages de France. Objet : état de dégradation de la ZA de Sapiac, à Montauban, et mesures à envisager.

## **Montagne**

**Cirque de Lescun** (Pyrénées-Atlantiques). Demande de classement.

20 juin 2010 : lettre à Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie pour l'alerter sur les menaces pesant sur le site et lui demander de reprendre la procédure de classement, lancée en 1998 par Dominique Voynet, mais toujours pas aboutie. Lettre à Janez Potocnik, commissaire européen à l'environnement, pour l'alerter sur l'incompatibilité de certains projets menaçant le site avec la directive 2000/60/CE. Lettre au préfet de la région Aquitaine.

20 avril 2011 : lettre à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie.

**Mont Valaizan** (Savoie)

26 janvier 2011 : lettre interassociative au préfet coordonnateur du massif des Alpes, préfet de région PACA, (copies : préfet de la Savoie, préfet de la région Rhône-Alpes et commissaire à l'aménagement des Alpes) pour lui faire part de l'opposition des signataires à un projet d'implantation de deux remontées mécaniques sur le mont Valaizan (frontière franco-italienne).

**Mont Joly** (Haute-Savoie)

23 février : lettre interassociative au préfet de la Haute-Savoie (copies : préfet de région ; directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; directeur départemental des territoires ; président de la région Rhône-Alpes ; vice-président délégué à la santé et à l'environnement ; conseillère déléguée au tourisme et à la montagne) pour lui faire part de l'opposition des signataires à toute liaison entre les stations de Saint-Gervais et des Contamines par le mont Joly.

**Col du Lautaret** (Hautes-Alpes)

Depuis 2008, l'opérateur Orange cherche à implanter un pylône de téléphonie mobile au col du Lautaret, site inscrit depuis 1938, en limite de la zone cœur du parc national des Écrins, et qualifié par le préfet des Hautes-Alpes de « *site emblématique prestigieux* ». Un projet d'autant plus absurde qu'une solution de remplacement existe. C'est pourquoi, après avoir entamé de premières démarches en avril 2010, Paysages de France est à nouveau intervenue, notamment auprès de la ministre de l'Écologie (lettre remise en main propre, le 7 janvier 2011, par Jacques Muller, ancien sénateur du Haut-Rhin). Un courrier a également été adressé, le 4 janvier, au directeur et au président du parc national, à l'architecte des bâtiments de France, au directeur et au président du CAUE, à la préfète des Hautes-Alpes. Cette dernière a répondu, le 2 mars 2011, en indiquant notamment que l'opérateur Orange avait « *été invité à revoir son projet* » car « *le projet tel que présenté ne [pouvait] être accepté au regard notamment de la préservation paysagère du site inscrit du col du Lautaret qui est un critère prépondérant qu'il convient de respecter.* » La lettre se concluait par la mention manuscrite suivante : « *Je reste particulièrement attentive à ce dossier.* »

## **Gaz de schiste**

Si le problème des gaz de schistes a mobilisé tant de citoyens au cours de ces derniers mois, c'est essentiellement pour d'autres raisons que les conséquences, sur les paysages, de leur exploitation. Il est symptomatique cependant de constater que le mot paysage revenait souvent dans la bouche des manifestants. Quant à la ministre de l'Écologie, elle a déclaré, le 30 mars 2011 : « *Il n'est pas question que ce sujet des gaz de schiste soit l'occasion d'un quelconque retrait en matière environnementale [...] sur nos engagements sur la protection de l'eau, des paysages, du sol.* » C'est donc très naturellement que de nombreux adhérents de Paysages de France ont participé, chacun dans leur secteur, à la mobilisation autour de cette question. De même, le bureau de l'association a pris plusieurs initiatives : mise en place d'une cellule de veille ; diffusion d'informations ; appel à signer les pétitions et à participer aux manifestations.

## **Éolien industriel en site sensible**

L'association, bien que favorable aux énergies renouvelables, ne peut cautionner les projets manifestement incompatibles avec son objet social. C'est donc dans le cadre de la motion adoptée au Muy (Var) le 27 juin 2009 par le bureau de Paysages de France que cette question est abordée.

**Mont Champot** (Haute-Saône) : le recours gracieux adressé le 1<sup>er</sup> mars 2010 au préfet de la Haute-Saône en vue de l'annulation des permis de construire 9 éoliennes de très grande dimension dans un site remarquable de la Haute-Saône, jusqu'ici totalement préservé, a été rejeté. C'est pourquoi l'association a saisi le tribunal administratif de Besançon d'une requête en annulation, enregistrée le 29 juin 2010. Rappelons que l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), avec laquelle Paysages de France avait déjà collaboré sur un autre sujet (voir *Action Paysage* n° 30, pages 4 et 5), a également saisi la justice.

**Montmiral, massif forestier de Thivolet** (Drôme) : le projet d'installation de neuf éoliennes de cent cinquante mètres de haut à proximité de Saint-Antoine-l'Abbaye, labellisé « plus beau village de France », classé en zone de protection du patrimoine architectural et paysager, et dont la célèbre abbaye a été classée en 1840 à l'initiative de Prosper Mérimée a provoqué l'émoi de plusieurs associations locales et nationales. Le 26 janvier 2011, après une étude approfondie du dossier, Paysages de France a remis au commissaire enquêteur ses observations sur le projet.

**Schéma régional éolien (SRE) de l'Île-de-France** : le 3 mars 2011, Paysages de France a participé à la réunion de présentation, de l'étude de sensibilité des paysages franciliens à l'accueil de parcs éoliens ».



Par ailleurs, Paysages de France a demandé à être associée à l'élaboration des schémas régional climat, air, énergie (SCRAE) de l'Île-de-France et de l'Auvergne.

### **Pylône de téléphone mobile**

Le 10 avril 2007, le tribunal administratif d'Orléans avait annulé, à la demande d'une famille de Montigny, soutenue par Paysages de France (intervention volontaire du 8 novembre 2005), l'autorisation tacite du préfet du Cher d'ériger un pylône de téléphonie mobile dans un site particulièrement sensible du Sancerrois (voir *Action Paysage* n° 28, de juin 2007, page 16). Cette annulation avait alors conduit les requérants ainsi que l'association pour l'esthétisme et la sauvegarde du patrimoine rural à assigner, en janvier 2008, la société Bouygues Télécom. En novembre 2008, Paysages de France avait à son tour déposé un mémoire en intervention volontaire. Le 17 juin 2010, le tribunal de grande instance de Bourges a condamné l'opérateur à indemniser les requérants ainsi que les deux associations. La société Bouygues a fait appel de ce jugement.

### **Opérations de nettoyage du paysage**

Plusieurs opérations ponctuelles ont été conduites à nouveau par les adhérents du Tarn-et-Garonne, lesquels exercent désormais une veille permanente. C'est ainsi, par exemple, que, à la suite des interventions de Paysages de France auprès de la mairie de Montauban, du mobilier a été repêché dans le Tarn (septembre) et que 500 bouteilles abandonnées au bord du canal ont été évacuées (décembre). En outre, des initiatives ont été prises pour sensibiliser le public.

### **Arbres**

Cette question demeure extrêmement sensible : les opérations d'abattage intempestifs se succèdent et l'association s'efforce d'intervenir lorsqu'elle est saisie et lorsqu'il est encore temps.

Après l'échec, en Isère, de la mobilisation entreprise en avril 2010 pour sauver les alignements d'arbres de Pontcharra, une action a été tentée le 16 juillet pour empêcher une opération d'abattage d'arbres vénérables dans la commune de Moirans, opération qui n'avait été annoncée qu'à la dernière minute par la commune. Comme à Pontcharra, il s'est avéré, une fois le forfait commis, que les arbres étaient en parfaite santé. Seul point positif, la mairie s'est engagée non seulement à replanter, mais à veiller avec un soin particulier au choix des essences.

À l'inverse, même s'il convient de rester vigilant, les démarches effectuées en juin 2010 auprès du député-maire de Fleurance, dans le Gers, sont plutôt encourageantes. En effet, dans une lettre adressée à Paysages de France, le 5 juillet 2010, ce dernier faisait part de sa volonté de procéder « *au recensement et à la protection des zones boisées remarquables* » et de « *préserver les atouts paysagers de [la] commune* » (voir pour ces trois dossiers, *Action Paysage* n° 34, d'octobre 2010).

En outre, alertée en août 2010 sur les conséquences que pouvaient avoir sur la santé des arbres une opération d'« Art land » consistant à emballer les troncs de soixante-dix platanes le long du canal du Midi, à Toulouse, Paysages de France, a diffusé un communiqué invitant à une réflexion sur les limites et l'ambiguïté de ce genre de démarche.

(<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article320>).

#### **Alignement (arbres de bord de routes - RD 427) de Trampot (Vosges)**

En 2005 et 2008, Paysages de France était intervenue auprès du président du conseil général des Vosges pour que soient prises les mesures permettant d'assurer la préservation de l'allée d'arbres de la clairière de Grand, à Trampot, laquelle constitue un élément important du patrimoine culturel, naturel et paysager du département. Le 27 avril 2011, un mémoire – rédigé par Chantal Pradines, expert indépendant auprès du Conseil de l'Europe – présentant six propositions pour assurer l'avenir de cette allée, notamment au regard de l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Lorraine (CSRPN), a été remis au conseil général, au préfet des Vosges et au directeur régional de l'environnement (DREAL).

### **Inscription au patrimoine mondial du cœur du parc national de la Réunion**

Le comité de l'UNESCO a décidé, en août 2010, de classer le cœur du parc national de la Réunion au patrimoine mondial. C'est notamment parce que la plaine des Sables – exclue un moment de la zone cœur à cause de projets industriels – a été réintégrée dans le périmètre d'origine que le parc de la Réunion bénéficie aujourd'hui de la reconnaissance internationale liée au « label » décerné par l'UNESCO. En juin 2008, Paysages de France avait soutenu et relayé dans *Action Paysage* (n° 30, page 16) et sur son site la pétition « Sauvons la plaine des Sables », lancée par l'Association citoyenne de Saint-Pierre.

### **Dépôts de matériaux divers dans le PNR de Chartreuse**

Le 5 janvier 2010, une visite de terrain a eu lieu à Saint-Laurent-du-Pont (PNR de Chartreuse) à la suite d'une demande d'un adhérent qui avait alerté l'association sur la présence de multiples dépôts de matériaux divers et sur le refus du contrevenant d'obtempérer aux injonctions des autorités (en 2008, Paysages de France était déjà intervenue, sur une affaire concernant ce dernier, auprès du préfet). Paysages de France a demandé à son représentant local de recueillir dans un premier temps, notamment auprès de la mairie, un certain nombre d'informations et de documents. Compte tenu de l'ampleur de l'affaire, un état des lieux sera fait prochainement, lequel pourrait être suivi d'initiatives dans diverses directions (plaintes, médiatisation, saisine des autorités compétentes).

## Biodiversité

Paysages de France a invité ses adhérents à participer à la consultation publique, organisée par le ministère de l'Écologie du 25 mars au 15 avril 2011, sur la « stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 ». La préservation de la biodiversité dans le domaine végétal (et donc, par exemple, concernant les arbres) représente bien évidemment un enjeu paysager important. De même, depuis quelque temps déjà, l'association a développé une réflexion et est intervenue à plusieurs reprises auprès notamment du ministère de l'Écologie sur l'enjeu que représentait, au-delà des définitions traditionnelles et largement insuffisantes de la notion de paysage, la préservation de la faune, constitutive d'une part essentielle de ce dernier.

### « Salons » et manifestations diverses

- 28-29 août 2010 : stand au Festival Humanité équitable. La Ville-Dieu-du-Temple (Tarn-et-Garonne).
- 4 septembre : stand au forum des associations. Valence (Drôme).
- 1<sup>er</sup> au 5 décembre : stand au salon Naturissima. Grenoble (Isère).
- 15 août : stand à la fête de la confédération paysanne. Cazes-Mondénard (Tarn-et-Garonne).
- 22 août : stand à la foire bio des Trois Rivières. Montauban (Tarn-et-Garonne).
- 4 et 5 septembre : stand au Festival de l'avenir au naturel. L'Albenc (Isère).
- 30 septembre au 10 octobre : stand au salon Ecobio, partagé avec bio consom' acteurs. Angers (Maine-et-Loire).
- 19 novembre : intervention du président de Paysages de France, invité au colloque « Paysages de l'électricité », université de Bordeaux-Pessac (Gironde).
- 28 janvier 2011 : stand (semaine de l'environnement organisée par Agroparistech). Paris.
- 11 au 13 mars : stand au salon Primevère (Lyon-Chassieu, Rhône).

### Médias : Paysages de France mentionnée dans plus de cent articles ou émissions au cours des onze derniers mois

Bien que, depuis plusieurs années, le compte rendu d'activité ne fasse plus état des mentions de Paysages de France dans les médias, il semble intéressant de souligner cette année la réputation dont jouit l'association auprès d'un nombre toujours croissant de journalistes. Plus d'une centaine d'articles et émissions citant Paysages de France ont pu être identifiés au cours des onze derniers mois, entre le 5 juin 2010 et le 5 mai 2011. L'importance de l'audience de l'association se mesure également au nombre d'appels qu'elle reçoit quasi quotidiennement.

## Activités de Marie-José Calvo-Rodriguez, salariée de Paysages de France

### I. Animation

Marie-José Calvo Rodriguez a poursuivi ses activités d'animation, notamment auprès du public scolaire.

Pour l'année 2010/2011, 45 demi-journées d'animation pour les primaires ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général de l'Isère et de la Communauté d'agglomération de Grenoble correspondant respectivement à 25 et 20 demi-journées d'animation.

8 demi-journées d'animation payante ont été réalisées ou sont prévues entre juillet 2010 et juin 2011.

Remarque : l'animatrice prend également en charge, en-dehors du temps d'animation « réel » avec le public et du temps de préparation :

- le développement et le suivi des relations avec les partenaires (collectivités, financeurs, directeurs d'écoles et enseignants...),
- la recherche de subventions, pour permettre de financer certaines animations ou outils pédagogiques,
- la participation de *Paysages de France* au sein du Réseau Éducation Nature Environnement (RENE) de la FRAPNA,
- la participation de l'association à différentes manifestations ponctuelles d'animation (journées du patrimoine naturel, journée de l'environnement...).

### CONCLUSION

**Les gains du pôle animation ont baissé par rapport à l'année passée, notamment du fait de la conjoncture actuelle et des restrictions budgétaires chez les divers partenaires financiers depuis quelques années.** Le nombre de demi-journées d'intervention est donc inférieur cette année à celui de l'année précédente. Il faut signaler cependant que **les demandes d'animations de la part des enseignants continuent à être importantes.** Ceci s'explique essentiellement par le bouche à oreille entre enseignants, et par la qualité des interventions (d'après les retours des enseignants).

Vu l'évolution du poste de Marie-José (voir partie II de ce compte-rendu), le financement « animations » est complété par des prestations « affichage et conseil » auprès des collectivités.

Il est à noter également que l'association a sollicité le conseil général de l'Isère pour une **aide au fonctionnement de l'association**, comme toutes les années (bien que les subventions de fonctionnement tendent à baisser, voire même à disparaître).

## II. Conseils aux collectivités

Cette activité « conseil aux collectivités » a été fortement perturbée par le départ de l'ancien salarié chargé de cette mission. **Marie-José a accepté de reprendre en partie cette dernière, mais le redémarrage ne peut se faire que progressivement et à un niveau beaucoup plus modeste, notamment parce qu'elle continue à assurer, comme elle le fait depuis sept ans, des missions d'animation et qu'elle assure également des tâches administratives.**

Il est à noter que Marie-José a suivi une **formation de 3 jours à Paris**, fin juin 2010. Ces 3 jours de formation portaient sur la réglementation nationale et locale en matière d'affichage publicitaire.

Pour l'année 2010-2011, seule **la commune de Peipin (département des Alpes-de-Haute-Provence) a fait appel aux services de Paysages de France**. Le diagnostic « état des lieux de l'affichage sur la commune » a été réalisé dans le courant du printemps/été 2010, et Marie-José travaille actuellement sur le projet de RLP. **L'ensemble des prestations pour cette commune devrait s'élever à un montant de 6 000 € environ.**

## III. Conclusion

Depuis l'année 2008, le **poste de Marie-José est en évolution**. Il se répartit entre **l'animation, le conseil aux collectivités et le travail administratif**. Un **tableau de gestion du temps de travail**, complété régulièrement, permet d'évaluer le temps salarié consacré aux diverses tâches et projets. Pour 2010, la répartition du temps de travail salarié a été la suivante :

<b>Administratif</b>	Gestion courrier, courriels, téléphone, suivi activité, sauvegardes, dossiers subventions, échanges internes, agenda...	<b>40 %</b>
<b>Communication</b>	Alimentation site Internet, contacts presse	<b>0 %</b>
<b>Projets</b>		<b>60 %</b>
Dont animation	Préparation, interventions, RENE...	47 %
Dont conseil aux collectivités	Formation, Rédaction de propositions, réunions, rédaction de fiches...	13 %

Par rapport à l'année 2009, **la part de travail administratif s'est maintenue**. Concernant les projets, nous notons une **diminution des animations (de 52 à 47%)**, et une **augmentation du travail sur l'affichage et l'aide aux collectivités (de 9 à 13%)**. Le poste de Marie-José est donc en perpétuelle évolution, le but étant de diminuer la part de travail administratif au profit du conseil aux collectivités et de l'animation.

**Le recrutement d'un juriste a été envisagé** au sein de l'association, pour permettre de reprendre une partie du travail effectué par les bénévoles sur les dossiers juridiques, mais également pour « soulager » en partie Marie-José dans certaines tâches telles que téléphone, courrier, etc., même si la part du travail administratif ne peut être entièrement supprimée (ex. : dossiers de demande de subventions, facturations...).

**À moyen terme, un poste de secrétariat (à temps partiel pour commencer) pourrait être envisagé**, afin de permettre à Marie-José et à la/au futur juriste de se concentrer sur leurs activités propres. De plus, ce poste de secrétariat permettrait aussi de soulager les bénévoles dans certaines de leurs tâches (mise à jour du fichier adhérents, relances de cotisations, envoi de convocations à l'assemblée générale, contacts avec les correspondants locaux, etc.).

# Paysages de France

## Rapport financier exercice 2010

### BILAN ACTIF

- Immobilisations :  
L'acquisition de matériel informatique et de logiciels se traduit par une augmentation du montant des immobilisations corporelles et des amortissements.
- Créances - Il s'agit des sommes à percevoir, pour un total de 31 181 €, dont :
  - . indemnités de tribunaux pour 14 500 €
  - . factures non réglées à la fin de l'exercice
  - . solde de subventions pour 15 100 €
- Charges constatées d'avance : 248 € correspondant au montant du stand Primevère 2011 réglé à l'avance.

### BILAN PASSIF

- Provision pour risques emploi : 32 625 €, soit une augmentation de 2 625 € correspondant à la prise en compte des cotisations sociales (litige prud'homal pour lequel l'association a fait appel du jugement provisoire rendu le 14 février 2011).
- Provisions pour dépréciation clients pour 3 328 € ; il s'agit de factures non recouvrées et qui ne le seront pas, dont une facture de la commune de Meyzieu (69) pour laquelle notre salarié avait effectué une intervention sans signature préalable de contrat ou convention ; la commune a donc refusé de payer.
- Fournisseurs : il s'agit des factures de fin d'année non réglées au 31 décembre.
- Dettes fiscales et sociales : cotisations sociales du 4<sup>e</sup> trimestre et salaire du mois de décembre.
- Variation des fonds propres : - 3 836 € correspondant au résultat de l'exercice (déficit).

### COMPTE DE RESULTAT

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

◆ Ventes diverses (Action Paysage, Kivoitou) :	323 €
◆ Prestations de services en légère diminution	2 346 €
◆ Subventions : en diminution	16 610 €
◆ Cotisations : dont les « renoncements » des bénévoles (8 209€)	
Le total des cotisations est donc de 19 032 € contre 18 340 € en 2009, soit une augmentation de près de 4 %.	27 241 €
◆ Reprises de provisions et transferts de charges :	2 903 €
- remboursement de formation 2 363 €	
- remboursement de frais de repas 240 €	
◆ Produits financiers	1 962 €
◆ Produits des jugements en faveur de l'association :	13 201 €

Les produits exceptionnels enregistraient jusqu'alors les indemnités obtenues auprès des tribunaux. Ces produits, qui relèvent davantage du fonctionnement normal de l'association, ont été reclassés en produits d'exploitation sur l'exercice et s'élèvent à 13 201 € au 31/12/2010, contre 20 882 € en 2009 ; la différence est due aux délais des décisions des tribunaux et aux délais de versement mais le nombre d'actions en justice a augmenté en 2010.

### ANALYSE DU RÉSULTAT

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 62 773 € au 31/12/2010 contre 85 129 € au 31/12/2009.

Cette diminution de 22 356 € provient essentiellement de :

- La diminution des subventions d'exploitation (- 14 765 €)
- La fin de « l'aide aux emplois-jeunes »
- La diminution des indemnités perçues des tribunaux (- 7 681 €) (décalage dans les délais de paiement).

Les charges de fonctionnement ont diminué en 2010, passant de 109 776 € en 2009 à 68 569 € au 31/12/2010.

Cette baisse de 41 206 € résulte principalement de :

- La diminution des charges de personnel (- 13 707 €)
- La diminution des dotations aux provisions (- 28 064 €).

Le résultat fait apparaître un déficit de 3 836 €. Pour l'année à venir, ce déficit pourra être compensé par l'accroissement des cotisations, le maintien à leur niveau actuel des subventions et une augmentation des indemnités des tribunaux.

### Valorisation des contributions volontaires en nature

Au cours de l'exercice, notre association a bénéficié, pour la réalisation et la préparation des dossiers et des réunions thématiques, de contributions volontaires (travail des bénévoles) estimées à 7 370 heures. Sur une base brute de 1 500 € par mois, la valorisation des salaires bruts + charges correspondantes atteint 106 671 €.

La mise à disposition des locaux situés à la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI) par la Mairie de Grenoble s'élève à 3 121 €.

Paris, le 07 mai 2011

Josiane Delpiroux, trésorière

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2010	31/12/2009
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	323	513
	Prestations de services	2 346	2 983
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	16 610	31 375
	Dons	13 201	20 882
	Cotisations	27 241	28 050
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	149	71
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 903	1 255
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>62 773</b>	<b>85 129</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		(60)
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	26 908	30 256
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 067	578
	Rémunération du personnel	23 880	35 058
	Charges sociales	10 024	12 553
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 026	701
	Dotation aux provisions	2 625	30 689
	Autres charges	38	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>68 569</b>	<b>109 776</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>(5 796)</b>	<b>(24 647)</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 962	4 619
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2	
<b>Charges financières</b>	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 960</b>	<b>4 619</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>	<b>(3 836)</b>	<b>(20 028)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
	Impôts sur les sociétés		
<b>(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</b>	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>64 735</b>	<b>89 748</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>68 571</b>	<b>109 776</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(3 836)</b>	<b>(20 028)</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>109 792</b>	<b>108 721</b>
	Bénévolat	106 671	105 600
	Prestations en nature	3 121	3 121
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>	<b>109 792</b>	<b>108 721</b>
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	3 121	3 121
Personnel bénévole	106 671	105 600	

**BILAN 2010**

	31/12/10			31/12/09
	Brut	Amortissement	Net	Net - N-1
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>Immobilisations corporelles (1)</b>				
Autres immobilisations incorporelles	1 016	691	325	
Autres immobilisations corporelles	7 388	5 451	1 937	1 994
<b>TOTAL (1)</b>	<b>8 404</b>	<b>6 142</b>	<b>2 262</b>	<b>1 994</b>
<b>Créances (2)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	19 246	3 328	15 918	13 024
Autres créances	15 263		15 263	6 315
Disponibilités	221 510		221 510	236 267
Charges constatées d'avance	248		248	192
<b>TOTAL (2)</b>	<b>256 267</b>	<b>3 328</b>	<b>252 939</b>	<b>255 798</b>
<b>Total actif</b>	<b>264 671</b>	<b>9 470</b>	<b>255 201</b>	<b>257 792</b>

	31/12/10	31/12/09
	<b>BILAN PASSIF</b>	
<b>Fonds propres</b>		
Report à nouveau	220 192	240 220
Résultat de l'exercice	-3 836	-20 028
Résultat de l'exercice		
<b>Total des fonds propres</b>	<b>216 356</b>	<b>220 192</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques	32 625	30 000
<b>Total des provisions</b>	<b>32 625</b>	<b>30 000</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	771	1 470
Dettes fiscales et sociales	5 448	5 297
Dettes sur immo. et optes rattachés		177
Produits constatés d'avance		655
<b>Total des dettes</b>	<b>6 219</b>	<b>7 599</b>
<b>Total passif</b>	<b>255 201</b>	<b>257 792</b>